

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
03 44 06 11 46
pref-cab@oise.gouv.fr

Beauvais, le **05 JUIN 2020**

**Le préfet de l'Oise
à
Mesdames et messieurs les maires**

Objet : organisation des cérémonies du mois de juin

Les modalités d'organisation des cérémonies patriotiques évoluent avec la deuxième phase du déconfinement.

Les élus, notamment nationaux, qui témoigneraient de leur souhait d'assister aux cérémonies devront pouvoir le faire dans le respect des consignes sanitaires.

Dans le même ordre d'idée, la présence du public devra être limitée et organisée de manière à assurer le respect des gestes barrières.

S'agissant des porte-drapeaux, les délégations mobilisées lors des cérémonies devront être limitées.

Vous continuerez de veiller à mettre en œuvre les mesures de distanciation sociale, notamment en ce qui concerne l'espacement des autorités dans le rang protocolaire et les modalités du dépôt de gerbes et à respecter les gestes barrières, proscrivant embrassades et poignées de main.

Le préfet,



Louis LE FRANC